

ASSOCIATIONS • COLLECTIVITÉS • ADMINISTRATIONS • ENTREPRISES • ORGANISMES DE RECHERCHE

J'ai une idée, un projet en faveur de la transition énergétique et écologique ?  
**L'ADEME m'accompagne**

## LES GRANDES ÉTAPES DE MA DEMANDE D'AIDE

### 1. JE PRÉPARE MON PROJET

- Je consulte les aides proposées sur la plateforme de service ADEME.
- Je définis mon projet (seul ou avec mes partenaires) et je vérifie son éligibilité.
- Je prépare les éléments qui seront à joindre à ma demande.
- Je contacte l'ADEME pour échanger (si nécessaire).

La plateforme numérique de service  
[agirpoulatransition.ademe.fr](http://agirpoulatransition.ademe.fr)

### 2. JE DÉPOSE MA DEMANDE D'AIDE EN LIGNE

- Je renseigne les données administratives de mon organisation.
  - Je décris mon projet.
  - Je détaille les données techniques et financières.
  - Je joins les pièces nécessaires si besoin.
- A ce stade, mon projet ne doit pas avoir commencé !**

**L'ADEME M'ADRESSE UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

### 3. JE RESPECTE LES TERMES DE MON CONTRAT

- J'informe mon interlocuteur ADEME de l'avancement de mon projet et de toute évolution.
- Je respecte les termes de mon contrat : échéances et engagements (jalons du projet, visite sur site et/ou remise de documents).

**L'ADEME ÉTUDIE MA DEMANDE D'AIDE**

**Ma demande est acceptée ?**  
L'ADEME m'envoie un contrat de financement précisant le montant d'aide maximum, les conditions et les modalités de versement.

**Ma demande est refusée ?**  
J'en suis informé.

### 4. JE DEMANDE LE PAIEMENT

J'envoie une demande de paiement avec les éléments précisés en annexe financière et/ou en annexe technique, dans les délais définis par mon contrat.

**L'ADEME CONTRÔLE LE RESPECT DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS ET RÉALISE LE PAIEMENT**

### 5. JE RÉALISE LE BILAN

J'assure un suivi des performances de mon projet et j'en informe l'ADEME.

**L'ADEME CONTRÔLE LA RÉALISATION DU PROJET**

**BRAVO ! VOTRE PROJET EST FINALISÉ**

ASSOCIATIONS • COLLECTIVITÉS • ADMINISTRATIONS • ENTREPRISES • ORGANISMES DE RECHERCHE

J'ai une idée, un projet en faveur de la transition énergétique et écologique ?  
**L'ADEME m'accompagne**

## JE PRÉPARE ET DÉPOSE MA DEMANDE D'AIDE EN LIGNE

### 1. JE DÉFINIS MON PROJET

- Je renseigne les filtres de pré-qualification.
- Je consulte les dispositifs d'aides et choisis celui qui correspond le mieux à mon projet.
- Je vérifie que mon projet respecte les conditions d'éligibilité des aides proposées.



L'opération pour laquelle je sollicite une aide financière ne doit pas avoir commencé et donné lieu à des engagements fermes sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...

L'ADEME peut me proposer un conseil avec le bouton :  
**CONTACTER L'ADEME**

### 2. J'ÉLABORE MON DOSSIER

- Je consulte les modalités pratiques.
- Je télécharge les éventuelles *PIÈCES À DÉPOSER* et les complète pour constituer mon dossier : un devis, les fichiers financiers ou techniques complétés pour un dépôt complet dans le formulaire numérique de l'ADEME.
- Je m'assure que j'ai tous les éléments demandés.



En déposant ma demande d'aide, je dois prendre connaissance des règles générales\* de l'ADEME.

\* <https://www.ademe.fr/aides-financieres-lademe>

### 3. JE DÉPOSE MA DEMANDE

- Je clique sur « Déposer un dossier ».
- Je m'identifie ou crée un compte si nécessaire.
- Je remplis le formulaire, si besoin avec l'aide en ligne.
- Je peux suspendre ma saisie et la reprendre ultérieurement.
- Je joins les pièces techniques ou financières.
- Je valide le dépôt de ma demande.



- Je suis alerté si un champ n'est pas complété ou mal renseigné. Votre dossier ne sera instruit que s'il est complet.
- Une fois le dépôt validé, l'ADEME m'envoie un accusé de réception.
- Mon dossier est alors envoyé automatiquement à l'équipe ADEME en charge de l'instruction de mon dossier.

Les aides de l'ADEME ne constituent pas un droit à délivrance et n'ont pas de caractère systématique.

ASSOCIATIONS • COLLECTIVITÉS • ADMINISTRATIONS • ENTREPRISES • ORGANISMES DE RECHERCHE

J'ai une idée, un projet en faveur de la transition énergétique et écologique ?  
**L'ADEME m'accompagne**

## JE RESPECTE LES TERMES DE MON CONTRAT

### 1. JE REÇOIS UN CONTRAT DE FINANCEMENT

Il est composé de :



• Règles générales\*



• Un contrat avec :  
- le corps du contrat  
- une annexe technique  
- une annexe financière

\* <https://www.ademe.fr/aides-financieres-lademe>

### RECOMMANDATION

Je lis attentivement mon contrat et je porte attention :

- aux éléments techniques attendus,
- à la durée de mon contrat,
- aux échéances (intermédiaires ou finales),
- aux éléments à fournir pour justifier de mes dépenses engagées,
- aux obligations de communication.

### 2. JE RESPECTE MON CONTRAT pour un paiement effectif dans les meilleurs délais !

- Je respecte les modèles proposés.
- Je transmets les éléments demandés dans mon contrat dans les délais indiqués.

### BONNES PRATIQUES

- Je note dans mon agenda les échéances et engagements prévus dans les annexes.
- Je classe le contrat dans un endroit facilement accessible aux personnes concernées.
- J'indique toujours le numéro de contrat dans mes échanges avec l'ADEME (dans l'objet du mail).

## ATTENTION

**Si mon projet ne se réalise pas selon les dates définies dans le contrat, ou est modifié par rapport à ce qui était prévu ?**

Je dois impérativement en informer l'ADEME, qui procèdera, si nécessaire, à la modification de mon contrat par avenant. La demande est à envoyer le plus tôt possible et au plus tard un mois avant la date de fin de la durée contractuelle indiquée.

ASSOCIATIONS • COLLECTIVITÉS • ADMINISTRATIONS • ENTREPRISES • ORGANISMES DE RECHERCHE

J'ai une idée, un projet en faveur de la transition énergétique et écologique ?  
**L'ADEME m'accompagne**

## JE DEMANDE LE PAIEMENT ET JE RÉALISE LE BILAN

### 1. COMMENT RECEVOIR UN PAIEMENT ?

- Si mon contrat mentionne un versement intermédiaire, j'envoie une demande à mon interlocuteur ADEME, avec l'ensemble des éléments listés dans l'annexe technique et dans l'annexe financière.
- Ma demande doit être effectuée suivant les modalités prévues et dans les délais impartis.
- Une fois ma demande de paiement analysée et acceptée, le virement sera effectué automatiquement sur mon compte.
- Pour recevoir le versement pour solde, j'applique la même procédure.

### JE N'OUBLIE PAS :



- de joindre mon RIB



- de signer l'état récapitulatif des dépenses et d'apposer le cachet de ma structure



- Le cas échéant, je me simplifie la justification en ayant recours au certificat de contrôle des dépenses \*

### \* QUE PERMET LE CERTIFICAT DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ?

La fourniture d'un certificat de contrôle des dépenses vous permet de ne pas transmettre l'ensemble des justificatifs financiers de l'opération. Il est obligatoire dans certains cas précisés dans les règles générales.

### 2. JE RÉALISE LE BILAN FIN DU CONTRAT NE VEUT PAS DIRE FIN DES OBLIGATIONS !

Durant 3 ans après la fin de l'opération, je respecte des obligations :

- d'information et de communication,
- de visite,
- de suivi de performances,
- de transmission des éléments demandés, en cas de contrôle.

L'ADEME pourra venir constater sur site la bonne réalisation de mon opération et contrôler les justificatifs financiers.